

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, Mme FORET, Mme SUREAU, M GANDON, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, Mme JARDIN, Mme JOHAN, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M POULAIN, Mme TAUNAIS Conseillers municipaux

Absent ayant donné pouvoir : M. HULOT a donné pouvoir M POULAIN.

Excusés : M. COUSIN, Mme LESAGE, Mme MEZIERE.

Absents : M. GERBOUIN, M. JOUET, M. FRICOT

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Xavier CAUCHOIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Hommage à Madame Noëlle LAUNAY

Avant de débiter la séance de conseil Municipal, Monsieur le Maire rend hommage à Madame Noëlle LAUNAY, Maire de 2014 à 2017.

« A cette même place de 2014 à 2017, Noëlle LAUNAY a présidé les séances du conseil municipal en tant que Maire de la commune.

Première femme à occuper ce poste à Meslay-du-Maine.

Elue en 1995 pour deux mandats de conseillère municipale sous la houlette d'André BOURDAIS, puis première adjointe au côté de Patrick LE ROUX, elle est élue Maire en 2014.

Tout au long de ses mandats, elle a œuvré dans les deux Communautés de Communes en devenant première Vice-Présidente en 2014.

Au côté de ses mandats électoraux, elle a beaucoup œuvré au sein de l'association du festival de Jazz, elle a longtemps présidé le Comité de Jumelage et donné de son temps dans diverses autres associations dont les associations scolaires.

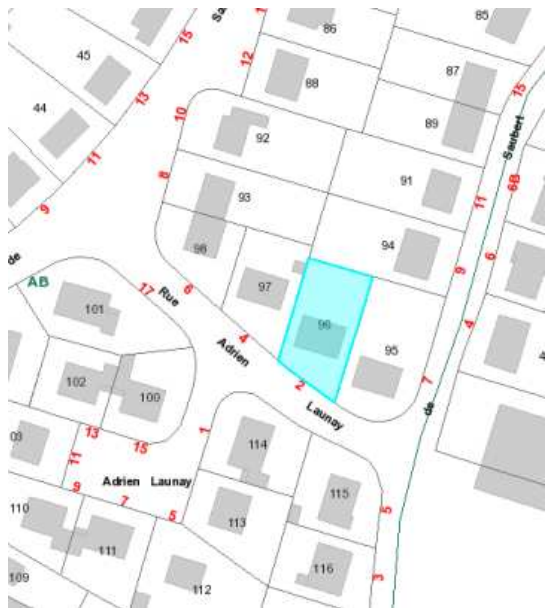
Pour la remercier de tout le temps consacré à ses mandats d'élue, elle a reçu la médaille de la Ville au cours de la cérémonie des vœux de 2023.

En mémoire de Noëlle, au nom de son très beau parcours, du temps consacré pour notre commune, je vous demande de vous lever et respecter une minute de silence. »

Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2023

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

N°2023-067 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue Adrien Launay, n°2, parcelle cadastrée section AB n°96.



N°2023-068 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de Laval, n°70, parcelles cadastrées section AB n°70 et 341.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Compte rendu de la commission Aménagement du Territoire du 18 décembre 2023

Présents : Xavier CAUCHOIS, Gwénola SUREAU, Jacques BRAULT, Marie-Françoise MOREAU, Florence FORET, Julien GANDON, Anne-Flore JOHAN, Jacky HULOT, Maryse TAUNAI, S,

Absents excusés : Christian BOULAY, Marylène LESAGE et Roger GUITER.

Monsieur BOULAY précise qu'il n'a pas pu participer à la réunion de la commission, retenu par une réunion pour les maires du canton, au Conseil Départemental.

1) Délestage - contournement

Monsieur CAUCHOIS explique à la commission que plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Département de la Mayenne et la Communauté de Communes afin de trouver une solution pour déployer le plan guide et rendre le centre-ville attractif via un délestage-contournement.

Les élus de Meslay-du-Maine souhaitaient que le l'étude du délestage et du contournement soit faite en même temps, car leur horizon de temps est différents. Après discussion, le Département nous a fait part que si la commune choisissait d'effectuer un délestage, l'étude du contournement ne pourra débuter que lorsque les études du délestage seront terminées et favorables, tout en s'engageant clairement sur la mise en œuvre de l'étude de contournement.

Le Département souhaite que la commune acte son choix stratégique par délibération.

Monsieur CAUCHOIS présente le powerpoint réalisé par le Département (en annexe), qui comporte les conclusions de l'étude PVD sur l'importance de la mise en œuvre du délestage pour avancer sur la revitalisation du centre bourg. *Monsieur CAUCHOIS remercie le Département pour le travail accompli concernant ce dossier.*

A la suite de cette présentation, Monsieur CAUCHOIS informe qu'aucun point financier n'a été abordé à ce stade.

Monsieur CAUCHOIS précise que, sur la base des discussions tenues, la Communauté de Communes nous suivrait dans cette démarche.

Monsieur GANDON s'interroge concernant le contournement de Sablé dur Sarthe, le Département a-t-il abordé ce sujet qui pourrait avoir des impacts pour la commune ? Monsieur CAUCHOIS répond qu'il n'a pas été question de ce sujet pour le moment.

Monsieur BOULAY précise qu'il était important de noter l'engagement du Conseil départemental et que c'était son souhait pour que le dossier avance.

Les membres de la commission sont favorables à étudier le délestage puis dans un deuxième temps le contournement afin de pouvoir déployer le plan guide.

Les membres sont conscients que certains riverains seront impactés, et souhaitent qu'une rencontre soit programmée avec eux en janvier afin de leur expliquer le dossier.

Monsieur POULAIN souhaite connaître le coût des études ? Monsieur CAUCHOIS répond que la partie financière n'a pas été abordée, et qu'il s'agit d'une orientation stratégique demandée.

La partie financière sera abordée ultérieurement et sera rediscuté en Conseil Municipal au moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour confirmer l'orientation stratégique :

- de lancer une étude pour le délestage, une fois celle-ci réalisée et favorable, que l'étude pour le contournement soit enclenchée, comme convenu avec le Département.
- d'adhérer à Mayenne Ingénierie et d'autoriser le Maire
- d'autoriser le Maire à recruter un bureau d'études.

2) Questions diverses.

- **PLUi :**

- Devis signé pour la traduction du plan-guide dans le PLUi .
- Visite d'îlots autour de la place du marché par le Bureau d'étude prévu le 24 janvier (un courrier va être transmis prochainement aux propriétaires concernés)

- **Marché archi / paysagiste :**

- Une architecte et une paysagiste ont passé un entretien suite à l'appel d'offres.
- Rencontre en binôme prévu le 17 janvier pour voir si le duo fonctionne + les prémices de l'organisation sur les mois à venir

- **Point sur la Boutique éphémère**

- Retours positifs des visiteurs
- Réunion Bilan prévu en janvier avec les exposants (10 janvier)
- Questionnaire de satisfaction auprès des exposants

Monsieur CAUCHOIS et Madame SUREAU remercient sincèrement Manon CARCEL pour le travail accompli.

- **Commerce**

- Courrier à destination des locaux commerciaux/artisanaux vacants
Objectif : mettre à disposition un annuaire des locaux vacants pour les potentiels porteurs de projets, sur le site internet, sur Facebook, sur demande...

- **Meslidays**

- L'Association SmileArticom souhaite mettre en place une foire avec les commerçants et artisans de la commune les 6 et 7 juillet. Cette foire se déroulerait sur la Place du Marché jusqu'au parc de la mairie. La guinguette de l'Espace des Enfants ainsi que les Jeux Olympiques auront lieu en même temps.

Monsieur CAUCHOIS précise qu'en commission économique à la Communauté de Communes, ce dossier a été abordé et que les membres souhaitent accompagner financièrement cet événement. Ce dossier sera étudié lors des subventions pour la commune.

Le Conseil Municipal remercie sincèrement Mann CARCEL pour le travail accompli durant les 2,5 années passées au sein de la commune.

PROMOTION ET ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission Promotion et Attractivité de la Commune du 4 décembre 2023.

Etaient présents : Anne-Flore JOHAN, Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Aurélie MEZIERE, et Françoise MOREAU

Absents excusés : Marylène LESAGE, Frédéric JOUET, Marie HOUDAYER, Agent référent,

Ordre du jour

- Cérémonie des vœux + rôle du CME
- Nouveaux arrivants
- Vidéos
- Questions diverses

Cérémonie des vœux

Proposition déroulé cérémonie des vœux :

- ◇ Accueil Christian BOULAY
 - PVD
 - Maison des projets
 - Architecte et paysagiste conseil
 - Ilot pharmacies
 - Boutique éphémère
 - Contournement délestage
 - PLUi
 - Audit école
 - MNE
- ◇ Film PRISMA
- ◇ Intervention Véronique JARDIN
 - travaux salle socio
 - logements Mayenne Habitat
- ◇ Intervention Enfance famille et Solidarité
 - **Intermède - Chorégraphie Terpsichore**, voir si une 2^e intervention serait possible à la fin des présentations – conclusion plus festive ?
 - Florence FORET - Espace Meslinois
 - Heure civique
 - Françoise MOREAU - CME avec Jean-Charles, Véronique JARDIN et Huguette GAUTIER -> vidéo réalisée avec Anne-Flore JOHAN le 13 décembre. Les enfants monteront sur scène avant de projeter la vidéo
 - Mes'Asso -> présentation par les jeunes (avec Sandra BELLANGER et Anne-Flore JOHAN) le texte aura été vu auparavant par Sandra et Anne-Flore
 - Pumptrack + relooking city park -> il serait souhaitable que les jeunes et Jean-Charles ait un élu référent. Vanessa MOREAU a suivi le projet au départ, voir si elle accepterait d'être référente. Julien GANDON pourrait également suivre le projet. Ces deux conseillers vont être contactés pour voir ce qui est possible
- ◇ Intervention Jacques BRAULT
 - Boucles de la Mayenne
 - Nouvelles installations sportives
 - Terrain synthétique
 - Terres de jeux – Héritage 2024
 - Travaux divers chemin de la Touche, lot des Néfliers, Providence, enfouissement RD 21, inauguration EGJ
- ◇ Conclusion Christian BOULAY
 - Commerces ? Nouveaux commerçants ?
 - Nouveaux arrivants

Organisation pour les nouveaux arrivants :

Invitation individuelle portée par les citoyens référents

Accueil spécifique – STAND bien identifié dans la salle

Goodies – Stylo + TOTE BAG (voir nombre) + plan Meslay+ doc CC + flyer annonçant Intra Muros Facebook et Site + plan espaces propreté + programme Espace Meslinois?

Vidéos

- ◇ Vidéo rétrospective PRISMA – en cours de finition avec 4 thèmes

Clip Rétrospective Ville de Meslay du Maine Chronologie - en bleu : les séquences en vidéo

THÈME 01 : VIVRE ENSEMBLE

- Lien CME - EHPAD, organisation d'un karaoké
- Matinée citoyenne - collecte de déchets
- [JO, Animation sportive sport paralympique](#)
- [Meslay maine le jeu - Festival du jeu](#)
- Guinguette
- Jeux Farfelus
- [Meslay Express](#)

THÈME 02 : VALORISER NOTRE HISTOIRE

- Histoire et Mémoire - Vitrail
- [Repas des séniors - 50 ans d'existence](#)
- Commémoration du 8 mai + 11 novembre
- Signature de la Chapelle Orillard
- [150 ans de l'Harmonie](#)

THÈME 03 : ANIMER LA COMMUNE

- [Passage des Boucles de la Mayenne](#)
- Arrivée Groupe cyclo allemand
- [Festivités du 14 juillet \(Bal des pompiers + feu d'artifice\)](#)
- [Château des Arcis - Expositions](#)
- [Vitrine commerçants Festival de Jazz](#)
- [Festival de jazz](#)
- [Multigolf](#)
- Terpsichore
- Rassemblement de la Retraite sportive

THÈME 04 : VERS L'AVENIR

- Travaux Chemin de la Touche
- [Travaux Bd Providence](#)
- Inauguration de l' Esplanade des Grands Jardins
- Enrobage au lotissement des Néfliers
- Economie d'énergie (changement chaudière)
- [Végétaliser : 1 naissance, 1 arbre](#)
- [Parc de la mairie : nouvelles plantations](#)

- EGJ : passage piéton
- Extension du pôle santé
- Inauguration de la Maison des projets - Petites villes de demain
- La boutique éphémère (photo)

Vérifier le coût

Madame Marie-Françoise MOREAU précise que la réalisation de ce film à un coût de 6 000 €.

- ◇ Vidéo vœux CB réalisée par Arnaud HOUDAYER -> demande de quelque chose de dynamique

2 versions vont être tournées, une en intérieur et une en extérieur de manière à varier les plans

Prochaine réunion : mardi 16 janvier 2024 à 17h30

Madame BELLANGER souhaite connaître l'avancée du dossier Pumptrack

Monsieur BOULAY répond que le dossier avance et qu'une information sera transmise aux membres du Conseil par les services de la mairie.

Les référents élus de ce dossier sont Jacques BRAULT et Julien GANDON.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Organisation du temps de travail du Service Technique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations du 20 décembre 2001 (commune) et du 27 décembre 2001 (CCAS) fixant la durée hebdomadaire de travail des agents de la commune de Meslay-du-Maine à compter du 1^{er} janvier 2002 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 29 novembre 2022 ;

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-12-07 du 15 décembre 2022,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 1^{er} décembre 2023,

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie fixée à 39H00 prise par délibération 2022-12-07 du 15 décembre 2022, les agents des services techniques bénéficient de 23 jours de réduction de temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1 607 heures.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours de RTT est proratisé en fonction de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure)

	Situation actuelle	Situation au 01/01/2024
Durée hebdomadaire de travail	39h	37h30
Nb de jours ARTT pour un agent à temps complet	23	15
Temps partiel 80%	18,4	12

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Pour une meilleure organisation du service technique, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer à 37H30 par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024 ce qui implique un nombre de jours de RTT passant de 23 à 15 à temps complet. L'ensemble des agents du service technique est favorable à cette évolution des horaires.

Demande de subvention de l'Etat « réhabilitation mise aux normes et sécurité de la salle socioculturelle »

La circulaire préfectorale précisant la mise en œuvre des subventions de l'Etat (DETR et DSIL) 2024 nous a été transmise.

La réhabilitation – mise aux normes accessibilité et sécurité de la salle socioculturelle est susceptible d'être éligible au titre de la DSIL.

La DSIL peut financer la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat dont les CRTE.

Serge Hamon Architecte a estimé les travaux dans son APD à hauteur de 1 505 011,33 € HT

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous est proposé :

COUT TOTAL PREVISIONNEL (HT)		1 656 361,33 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL	AAP DETR/DSIL 2024	828 180,67 €	828 180,67 €	50%
FNADT				0,00%
Autres aides Etat	Fonds verts 2024	496 908,40 €	496 908,40 €	30%
Conseil Régional				0,00%
Conseil Départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous total aides publiques	Taux de financement public		1 325 089,06 €	80%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous total aides non publiques				
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		331 272,27 €	20%
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage	- €	331 272,27 €	20%
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)			1 656 361,33 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce plan de financement prévisionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre des subventions de l'Etat en 2024.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la commission Urbanisme et Environnement du 7 décembre 2023

Présents : Patrice FRICOT, Christian BOULAY, Gwénola SUREAU, Jacky HULOT, Maryse TAUNAI et Corinne BERTREL
service urbanisme

Excusés : Julien GANDON, Jacques COUSIN, John GERBOUIN, Roger GUITER, Daniel GAUDREE

- **Une naissance – un arbre**

Dernière année pour l'opération « une naissance – un arbre ». La cérémonie aura lieu le samedi 27 janvier 2024 à 10h. Les arbres seront plantés au lotissement les Néfliers, au même endroit que les 2 dernières années.

26 arbres seront plantés cette année, pour les 26 naissances de 2022.

La demande a été transmise aux services techniques pour la coupe des rondins et les bénévoles de l'espace Meslinois assureront la pyrogravure.

Comme ces deux dernières années, les bénévoles seront invités pour les plantations.

- **Zone d'accélération d'Énergies Renouvelables**

L'Etat souhaite développer les énergies renouvelables et demande à toutes les communes et EPCI de faire un travail sur une plateforme en distinguant des 4 zones (cf carte ci-après) :

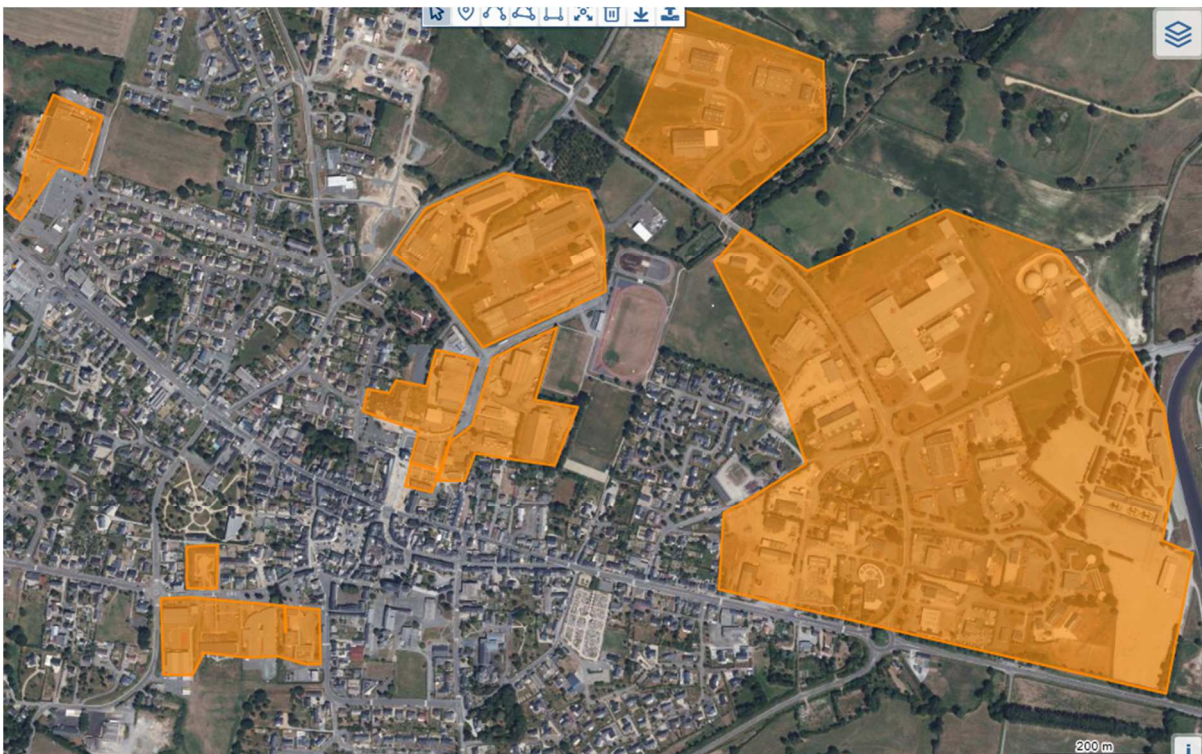
- **Méthanisation** : La zone est déjà définie puisque la SA Méthamaine est déjà implantée sur Meslay du Maine.



- **Éolien** : D'après les études effectuées par la CCPMG, il n'y a pas de zone pouvant recevoir de l'éolien sur la Commune.
- **Ombrières** : Les parkings de + 1500m² auront, dans quelques années, l'obligation de couvrir leur parking de panneaux photovoltaïques. Tous les parkings (quels que soit leur taille, privés et publics) ont été mis en évidence sur une carte. La commission choisit de marquer les plus grands espaces de la commune.



- Panneaux photovoltaïques : après discussion, la commission choisit de ne pas délimiter l'entièreté de la commune mais uniquement de mettre en évidence les toitures les plus importantes et les zones économiques. Ce choix n'empêchera pas les habitants de Meslay de faire des DP (déclarations Préalables), comme ils le font aujourd'hui, mais la commune garde ainsi la possibilité, en lien avec l'architecte conseil, de refuser un projet qui ne serait pas adapté.

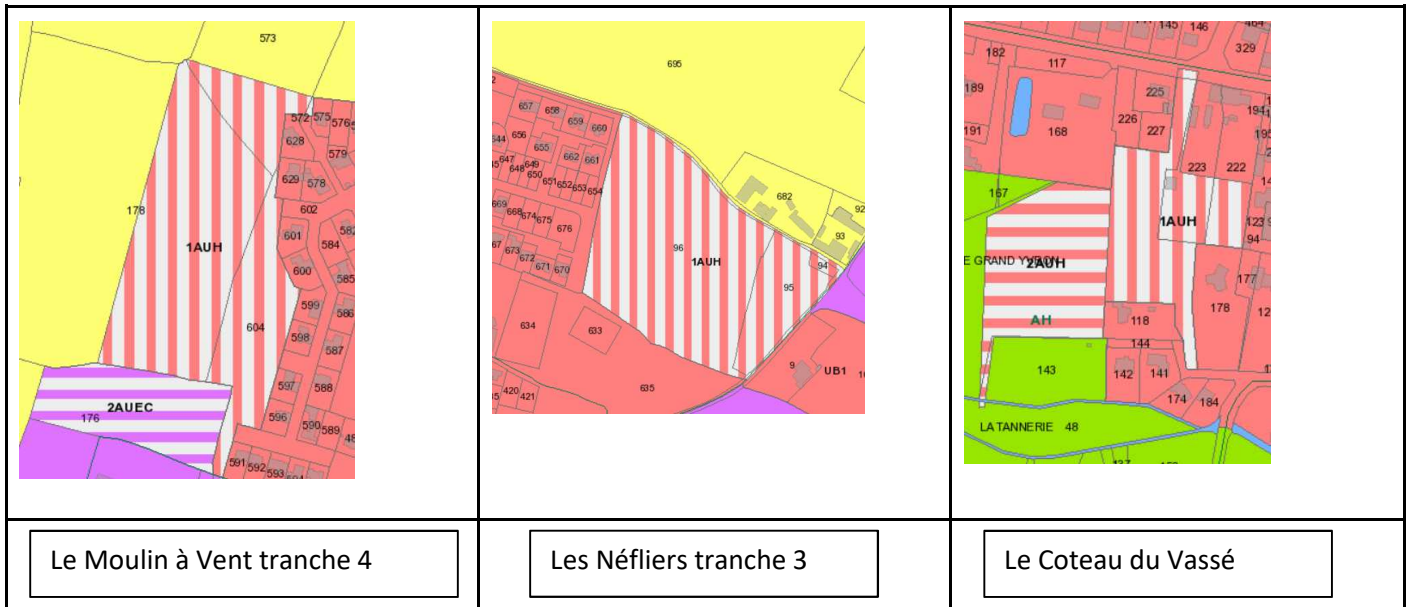


- Biomasse : La commune n'ayant pas de projet dans ce sens, la commission ne souhaite pas marquer de zone sur ce type d'énergie afin de garder une liberté d'action pour des futurs projets.

Le public doit être informé de ces zones par une communication (réunion publique, registre ouvert au public aux jours et heures d'ouvertures de la mairie ou consultation sur les réseaux de la commune). La décision sera délibérée en conseil municipal.

- **Projet futur lotissement**

Une discussion est menée sur la création d'un futur lotissement. Il reste peu de parcelles dans le lotissement des Néfliers et il est important de ne pas rester sans parcelles pour le futur. Madame SUREAU présente les futurs zones de lotissement inscrites au PLUi :



Pour Les Néfliers, tranche 3, la commission souhaite attendre l'avancement du projet de délestage.

La commune n'est toujours pas propriétaire des coteaux du Vassé, aucun projet ne peut donc se faire sur cet emplacement.

La commission propose de travailler sur le Moulin à Vent tranche 4. L'emplacement paraît le plus adapté aujourd'hui.

- **Questions diverses**

Rue de Touraine et rue de Normandie : Suite au travail de Ludovic PENNEL sur l'aménagement de ces 2 voies, un courrier avait été envoyé à MAYENNE HABITAT pour prendre en charge les aménagements de parkings dans ce quartier. Par retour de courrier, ils nous informent qu'ils ne donneront pas suite à notre demande : ils ont respecté la réglementation quant au nombre de places de stationnement (stationnement par logement et plusieurs places extérieur)

Ages et Vie : Nous attendons le plan d'avant-projet sommaire avant de consulter une nouvelle fois les riverains. Nous gardons contact avec Mme Leclercq. Mme Taunais réaffirme que son emplacement n'est pas des plus satisfaisant il serait plus judicieux près de la résidence Nelson en mutualisation des moyens existants à proximité d'un espace commercial.

PROCIVIS : PROCIVIS a démarré la construction de 4 maisons dans lotissement du Moulin à Vent. Nous pouvons nous féliciter de cette décision.

Urbanisme : Nous avons reçu 2 demandes d'ouverture sur le domaine public :

- sur le parking de l'Hôtel de Ville : ouverture piétonne
- sur le parking Jeanne de Laval : ouverture piétonne

Questions de la commission : * Madame TAUNAI demande pourquoi l'analyse des arbres forestiers du parc des sports n'a pas encore été envoyée, comme elle l'avait demandé, au conseil municipal de jeudi dernier, le 30 novembre et ne comprend pas pourquoi c'est aussi long et se demande si ce n'est pas un abattage de complaisance. Les services avaient estimé que l'arbre en question était malade.

Monsieur BOULAY précise que l'analyse a été réalisée en 2018 et explique qu'une note d'information a été demandée aux services techniques, c'est en cours et qu'il était dans leur compétence d'agir par mesure de sécurité.

Une discussion suit, sur l'importance de communiquer en amont lorsque les services techniques prévoient l'abattage d'arbres ou de haies.

Madame SUREAU précise qu'une note a été réalisée par le Service Technique pour expliquer l'abattage de cet arbre qui était malade. Cette note sera adressée aux membres du Conseil Municipal.

M. FRICOT demande ce qui a été décidé sur le stationnement allée du Vassé. Mme SUREAU précise que, lors de la dernière commission du 16 octobre, il avait été décidé de délimiter 2 places de stationnement et de planter 2 arbustes au niveau de l'entrée et que cette demande a été transmise directement aux agents puisque que M. PENNEL, directeur des services techniques, était présent à cette commission. Après consultation, il s'avère qu'un aménagement global va être réfléchi dans ce secteur. La proposition de Mme TAUNAI de planter un daphné sera vue avec les services techniques.

Madame TAUNAI demande si la maison avenue de l'Hôtel de Ville a été mise en vente, comme prévu au conseil en juillet de cette année. Suite à cette décision, nous avons rencontré MAYENNE HABITAT pour la construction des logements rue Carnot et il a été convenu d'attendre leurs propositions en incluant ou non la maison.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

Modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
Vu le code de l'énergie, et notamment son article L.141-5-3 ;

Le Maire entendu,

Considérant que l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie tel qu'il résulte de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, institue des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR) ;

Considérant que ce dispositif permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent de manière privilégiée, mais non exclusivement, voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter ;

Considérant que ces zones doivent répondre aux principes directeurs posés par les dispositions 1° à 6° de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Considérant qu'en outre, la loi du 10 mars 2023 permet aux porteurs de projets qui s'implanteront dans ces zones de bénéficier d'éventuels avantages financiers ou procéduraux ;

Considérant que ces zones doivent être identifiées après une concertation du public dont les modalités sont librement déterminées par le conseil municipal ;

Considérant qu'il revient en conséquence au conseil municipal de fixer les modalités de concertation propre à la définition de ces zones d'accélération des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Les modalités de la concertation avec la population préalable à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sont fixées comme suit :

– Mise à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 8 au 19 janvier 2024.

– organisation d'une consultation par voie électronique via le site internet de la Ville : <https://meslay-du-maine.fr>

Article 2 : un bilan de la concertation sera présenté en conseil municipal lors de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

CADRE DE VIE PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Convention groupement de commandes voirie 2024-2027 avec la Communauté de Communes

Dans le cadre du renouvellement du marché de travaux de voirie « Enduits » suite à la non reconduction de celui-ci en 2023, la Communauté de Communes propose d'adhérer à un nouveau groupement de commande afin de s'unir pour obtenir des prix plus attractifs.

Le marché « enrobé » est quant à lui toujours en vigueur avec la société Pigeon TP jusqu'à fin 2024.

Vous trouverez en annexe, pour information, une proposition de convention constitutive du groupement.

Pour information, ces marchés sont sans montant minimum ce qui n'impose pas des travaux tous les ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Compte rendu du Conseil d'école René Cassin du 21 novembre 2023

Etaient présents :

Les parents d'élèves : Mme GILLET, Mme L'HUISSIER, Mme DENEUVILLE, Mme LORIN, M. MARIE

Les enseignants : Mme GUEDON, Mme PELE, Mme DEPRES, Mme LALLEMAND, Mme TONNELIER, M BARRIER et M. BIELA,

Municipalité : Mme FORET, Mme MOREAU (conseillères municipales), M BOULAY (Maire)

DDEN : Mme FOURGEAUD

Etaient excusés : Mme LETILLY-PENDU, Mme BIGNON (parents d'élèves), Mme CAILLEAU (IEN), Mme LEPAGE-BRARD (directrice de l'espace des enfants)

Présentation du nouveau Conseil d'école :

Les membres du conseil d'école sont présentés et les parents remerciés pour leur investissement dans la vie de l'école.

Élection de représentants de parents au conseil d'école :

Les élections ayant eu lieu un vendredi matin, il n'y a eu que des votes par correspondance. La participation s'élève à 50% cette année.

Rôle du conseil d'école :

La directrice rappelle le rôle du Conseil d'école aux représentants des parents d'élèves qui n'ont pas de question sur leurs attributions.

Article 18 du Bulletin départemental

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10.
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- Les activités périscolaires ;
 - La restauration scolaire ;
 - L'hygiène scolaire ;
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
5. En fonction de ces éléments, le Conseil adopte le projet d'école.
6. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

En outre, une information doit être donnée au sein du Conseil d'Ecole sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- L'organisation des aides spécialisées.

Bilan de la rentrée scolaire 2023 :

La rentrée s'est très bien déroulée.

A ce jour l'école accueille 136 élèves répartis sur 6 classes, toutes à double niveau. Il y a eu 1 départ depuis la rentrée, et l'arrivée d'une fratrie de 2 fin novembre puis l'arrivée d'une fratrie de 2 élèves mi-décembre.

Effectifs en comptant les arrivées de décembre

<i>CP/CE1</i>	<i>CP/CE1</i>	<i>CE1/CE2</i>	<i>CE1/CE2</i>	<i>CM1/CM2</i>	<i>CM1/CM2</i>
<i>Stéphane</i>	<i>Magalie</i>	<i>Isabelle T</i>	<i>Isabelle G</i>	<i>Gaële</i>	<i>Nathalie</i>
<i>15+7</i>	<i>12+11</i>	<i>7+15</i>	<i>9+14</i>	<i>10+13</i>	<i>10+13</i>
27 CP	34 CE1	29 CE2	20 CM1	26 CM2	

Les temps d'APC (activités pédagogiques complémentaires). Chaque enseignant effectue 1h par semaine sur 2 créneaux de 30 min le midi.

I Projets, activités scolaires.

• Service civique

La directrice a déposé deux demandes auprès de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) pour accueillir un service civique pour chaque mission. L'école accueille depuis le 4 septembre Océane Monsimer et Julia Dubois depuis le 6 novembre en service civique sur l'école.

Elles interviennent dans les classes en soutien de l'enseignant dans les activités pédagogiques. (Ateliers français/mathématiques, lecture, informatique, arts visuels...)

• EPS

- Les classes travaillent la course longue depuis septembre et la rencontre endurance s'est déroulée le mardi 21 novembre dans les allées du parc de la mairie.
- Escalade avec Marie-Laure pour les classes de CE1/CE2 en période 2. Les autres classes auront un cycle escalade en période 3 ou 4.
- Natation le mardi pour les classes de CE1/CE2 et CP/CE1 à partir du 28 novembre jusqu'en février.
- Danse le jeudi pour les classes de CE1/CE2 et CP/CE1 avec Charles Vannier, intervenant de l'ADDM53. Intervention financée par la communauté de communes de Meslay-Grez.

• Lire et faire lire

Des bénévoles viennent tous les vendredis matin de 9h à 10h30 pour lire des livres aux élèves des classes de CP/CE1 et CE1/CE2.

• Médiathèque

Toutes les classes vont à la médiathèque pour une histoire offerte et choisir deux livres. Il y a 3 RDV dans l'année.

- **Ludothèque**

Toutes les classes bénéficieront de 3 séances dans l'année.

- **Intervention sur les écrans**

La classe de CE1/CE2 a bénéficié d'une intervention des infirmières scolaires sur les écrans. Les élèves présenteront aux autres classes la charte qu'ils ont écrit.

- **Intervention des maîtresses de maternelle** tous les jours en début d'après-midi pour travailler la lecture avec les élèves en difficulté en CP et en CE1.

- **Sorties scolaires**

- Toutes les classes sont allées au cinéma le 23 novembre à Château-Gontier voir le dessin animé « Calamity, une enfance ».
- L'école est inscrite à la saison culturelle du Pays de Meslay-Grez.
Le 7 décembre les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 iront voir le spectacle « Les Petits Bonheurs » à Villiers Charlemagne.
Les classes de CM1/CM2 se sont inscrites pour aller voir le spectacle « Bob et moi » le 11 avril.

- **Noël**

- Les élèves ont chanté 2 chants de Noël le dimanche 26 novembre, à 11h30, au Marché de Noël de l'APE.
- Cadeau de Noël pour les élèves financé par l'APE : livres des éditions Lire c'est partir 2 livres pour chaque élève pour un coût global de 278€,
- Notre marché de Noël aura lieu le jeudi 21 décembre à la sortie de l'école. Les élèves fabriqueront de magnifiques décorations qui seront vendues aux familles et chanteront 2 chants de Noël.

- **Au cours du 2e trimestre**

- Nous demanderons à renouveler le Permis internet pour les CM2 et le permis piéton pour les CE2
- Escalade pour les classes restantes et suite du cycle de natation
- Journée des CM2 au collège Maurice Genevoix : le vendredi 16 février.
- Liaison GS/CP : Le rallye lecture.

- **Au cours du 3e trimestre**

- Classe de mer de 4 jours à Primel avec les PEP 53 pour les élèves des classes de GS, CP, CE1.
- Cycle hand pour les classes de CM1/CM2 financé par le club de hand de Meslay.
- Cycle voile et swin golf pour les classes de CM1/CM2.
- Musique avec l'intervention de Bénédicte Blouin de l'école de musique pour les 6 classes.
- Fête de plein air le 30 juin.

II PPMS.

- **Exercice incendie**

L'exercice incendie a été effectué le 26 septembre. L'exercice s'est bien déroulé.

- **Exercices confinement et attaque anti-intrusion**

Un exercice anti-intrusion a été effectué le 9 octobre. L'exercice s'est bien déroulé.

Une réunion avec les directeurs des écoles, les chefs d'établissements de Meslay, la municipalité et la gendarmerie a eu lieu début novembre et un plan de mise en sécurité des élèves a été élaboré en cas d'alerte à la bombe.

Les familles seront averties via l'Espace Numérique de Travail e-primo.

Un exercice confinement sera fait au cours du 2e trimestre.

III Budgets.

- **La coopérative scolaire**

A ce jour il y a 18 121.87€ sur le compte, dont un versement de 1 995€ de l'APE pour les sorties scolaires, 4 830€ de l'APE pour la classe de mer et 7 678,56€ correspondant à la subvention de la mairie de Meslay pour la classe transplantée. Chaque année, l'école doit verser une cotisation obligatoire à l'OCCE 53, cette année elle s'élève à 344.30€.

Cet argent sert à financer les sorties scolaires comme la sortie cinéma en novembre.

Mme Fourgeaud précise que l'OCCE 53 peut mettre à disposition son animateur pour proposer des interventions dans les classes sur l'estime de soi ou le thème de l'eau par exemple.

L'équipe enseignante prend note et se renseignera.

- **Budget investissement 2023**

L'équipe enseignante a demandé à la municipalité un enrichissement du matériel pédagogique de l'école :
- 2 visualiseurs afin que chaque classe puisse en avoir un, car cet outil, découvert dans le cadre du plan de relance numérique, est utilisé au quotidien dans les classes : 375.60€

- Achat de souris filaires pour les ordinateurs portables : grosses souris avec un gros câble afin d'être plus résistantes car celles livrées avec les ordinateurs ne fonctionnent plus : 396,29€

- 6 lots de 12 coussins afin d'équiper les 6 classes. Ces coussins serviront quotidiennement lors du quart d'heure lecture ou activités autonomes : 636€

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour ces achats.

L'équipe enseignante a demandé aussi à continuer les travaux de peinture dans les salles de l'école, il n'y a pas eu de travaux de peinture depuis 2019. Il n'y a pas eu de réponse favorable.

Monsieur Boulay précise que la municipalité fait face à un manque de personnel et qu'il est difficile de recruter. En 2023, des travaux de peinture ont été effectués à l'école maternelle.

Un audit global de l'école est prévu en 2024.

Les enseignants demandent à continuer les peintures des classes et à peindre en blanc le préau. La peinture du préau pourrait peut-être rentrer dans le cadre d'un chantier argent de poche ? La municipalité retient cette proposition et va l'étudier.

Les enseignants signalent des problèmes de radiateurs électriques

(Mme Guédon 1 seul radiateur fonctionne, salle APS, salle des maîtres, bureau de direction, salle atelier à côté des classes de CP/CE1 et CE1/CE2)

I **Questions diverses.**

Questions des parents :

- Les toilettes de la cour : Les portes sont difficiles à ouvrir ou à fermer, il y fait froid l'hiver, les robinets sont trop hauts pour les élèves de CP/CE1.

La municipalité prend note des problèmes rencontrés.

- Activités physique quotidienne (APQ) 30 min/jour : est-ce mis en place dans l'école ? L'équipe enseignante précise que lors des récréations les élèves disposent de ballons et sont très actifs. De plus, ils bénéficient d'activités physiques proposées par les animateurs sur le temps périscolaire du midi.
- OMS (Office Municipal des Sports) : Monsieur BOULAY précise qu'il est important que l'association USEP de l'école remplisse le dossier demande de subvention auprès de l'OMS tous les ans. En effet, l'école ne participant pas tous les ans à une activité il n'y avait pas de demande envoyée mais ce sera chose faite à partir de cette année. La subvention allouée par l'OMS permettra d'acheter du matériel pour l'EPS.
- Rencontre athlétisme en juin 2024 ? La rencontre athlétisme organisée par l'USEP a lieu à Meslay 1 an sur 2. Elle a lieu en juin 2023, il faudra attendre juin 2025 pour la prochaine. Une rencontre interclasses est à l'étude car ce sont les JO cette année. L'équipe enseignante en dira plus au prochain conseil d'école.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu du Conseil d'école.

Compte rendu du Conseil d'école Annie Fratellini du 23 novembre 2023

Personnes présentes :

Enseignantes : Isabelle LAUZIER, Emilie PORCHER, Carine LERAY, Virginie JOSSET, Joséphine CHARBONNIER (décharge de direction)

Représentants de parents : M. RAIMBAULT, Mme LECLERC, Mme HEVIN, Mme PINOT, M. DENEUVILLE

Représentants de la municipalité : M. BOULAY, Maire de Meslay du Maine, Mme FORET, adjointe et Mme BELLANGER, conseillère municipale.

DDEN (déléguée départementale de l'Education Nationale) : Mme FOURGEAUD

Directrice de l'Espace des Enfants : Mme Lucie LEPAGE-BRARD

Excusée : Inspectrice de l'Education Nationale : Mme CAILLEAU

- **La rentrée 2023 :**

L'effectif reste stable malgré le départ de 26 enfants en CP voir même en hausse avec de nouvelles inscriptions pour janvier .Les naissances sont en hausse en 2022 dans les 4 communes.

	actuellement	Prévisions (en janvier 2024)
TPS	10	13
PS	29	30
MS	20	20
GS	22	22
	81	85

Les prévisions sont en hausse aussi pour la prochaine année scolaire.

Toute l'année, jusqu'en avril, Mme LAUZIER propose un accueil individualisé pour les TPS en partenariat avec la directrice de la crèche, aux parents qui le souhaitent ainsi qu'aux assistantes maternelles.

Pour les enfants qui commenceront leur scolarisation à partir de septembre 2024, il y aura deux ou trois matinées proposées pour les accueillir en juin.

Mme FOURGEAUD précise que cet accueil est exceptionnel pour les enfants de TPS car ils comptent dans l'effectif de l'école dû à un dispositif particulier qui s'apparente à une classe passerelle.

Mme LAUZIER bénéficie de l'aide de Marjorie qui est en service civique dans l'école depuis la rentrée. Elle accompagne les enfants de la crèche à l'école et inversement, elle transmet également le cahier de liaison où sont notées les remarques des enseignant(e)s sur l'évolution des élèves en classe.

Le nouveau Plan maternelle renforce les liaisons, ce qui est déjà développé depuis plusieurs années dans l'école.

Dans le cadre du dispositif « Notre Ecole Faisons-La Ensemble », un projet sur la liaison TPS/crèche a déjà été validé par l'Education nationale. L'école devrait percevoir la somme de 12000 € pour le financement des actions : aménager un lieu plus sécurisant pour les TPS sur la cour de récréation, une salle multi-activité qui pourrait être utilisée par la crèche avec des jeux spécifiques TPS et également des rencontres entre professionnels de la petite enfance et les parents ?

Un autre projet « NEFLE » sur la liaison GS/CP est en cours de rédaction.

1. Projets et activités de l'année:

Le thème retenu cette année est celui de la découverte des pays en lien avec les jeux olympiques.

Tout au long de l'année, le décloisonnement en début d'après-midi permet à deux enseignantes de maternelle d'intervenir deux fois par semaine à l'école élémentaire pour une aide en lecture auprès d'élèves de CP et CE1.

Septembre / Octobre

- Projet USEP : 2 séances sur les engins roulants
- Sortie nature au parc de la mairie pour la classe d'Emilie
- ° Intervention des bénévoles de l'association « lire et faire lire »

Novembre / Décembre

- Spectacle dans l'école le 9 novembre : Les vacances du Père Noël pour lancer le projet sur la découverte des pays.
 - Sorties à la médiathèque pour les 4 classes (4 fois dans l'année scolaire)
- et sorties à la ludothèque (3 fois dans l'année)

- Musique avec Bénédicte Blouin pour les 4 classes à partir de décembre (8 séances par classe)
- Sortie au cinéma de Laval pour les classes d'Emilie et Carine (séance proposée par Atmosphère 53 avec la coopération de la communauté de communes pour le transport)

Semaine académique de la maternelle du 27/11 au 1/12 pour les classes de TPS/PS et PS/MS, les 2 autres

classes (PS/MS et GS) ouvriront leurs portes au Printemps.

- Spectacle de Noël présenté par les enfants le 15 décembre à la salle socio-culturelle
- Visite du Père Noël dans l'école le 22 décembre.

Janvier / Février

- Rallye-lecture qui a lieu dans le cadre de la liaison GS-CP
- Opération « Pièces jaunes »
- Carnaval à l'école le 16 février (défilé à l'école René-Cassin et sur le marché de Meslay).

Mars / Avril

- Portes ouvertes : 6 avril
- Sortie au cinéma de Laval pour les classes d'Isabelle et Virginie.
- Projet citoyen : Ecole au jardin (en partenariat avec la DDEN)

Mai / Juin

- Classe de mer du 28 au 31 mai pour les enfants de GS (avec les 2 classes de CP/CE1 dans le cadre de la liaison GS/CP)
- Projet jardinage pour la classe des TPS-PS et MS
- Projet USEP : rando contée
- Sortie au château des Arcis début juin (exposition des œuvres des enfants et participation au grand jeu de piste).
- Matinées d'adaptation pour les TPS
- Intervenant OCCE pour un projet sur l'eau (Classe de Carine et Emilie) et sur l'art (Isabelle et Virginie)
- Sortie au refuge de l'arche à Château Gontier le jeudi 16 mai (date à confirmer)
- Fête des deux écoles : le 30 juin

L'école fait part à la municipalité de son étonnement sur l'absence de créneaux piscine pour les élèves de GS malgré la relance chaque année. La municipalité va se renseigner.

3. PPMS

- Exercice incendie : le 22 septembre
- Exercice attentat – intrusion : 13 octobre
- Exercice confinement prévu en janvier

Le lieu de repli en cas d'alerte est la Médiathèque de Meslay pour notre école maternelle.

4. Projet d'école 2023-2027

1) Analyse de la situation d'école : nous partons des évaluations CP pour voir ce qui a été ou pas réussi. De plus, nous faisons un état des lieux précis sur l'école.

2) Des fiches actions ont été rédigées autour de 3 axes :

-**axe pédagogique** : développer la production d'écrit à travers un album collectif

Projet innovant : mise en place d'une « classe passerelle » pour l'accueil des enfants de 2/3 ans en favorisant la liaison avec la crèche.

-**axe artistique et culturel** : développer un parcours culturel et artistique des élèves (travail avec des artistes locaux)

-**axe éducatif de santé** (EPS) : aménager la cour de récréation en lieu de bien-être pour les élèves

5. Besoin en investissement 2024 :

(En 2023 : nous avons acheté des vélos pour les 4 classes, des jeux de cour pour les TPS et des tabourets ergonomiques pour les ATSEM pour un montant de 1800€)

- 1 panneau d'affichage devant l'entrée de l'école (à budgétiser)
- BCD : 2 bacs à livres : 280€
- 2 bancs (classe 4) : 320 €
- bacs à livres pour la bibliothèque (280 € les 2 bacs)
- Coussin poire (99 €)
- Tapis de relaxation (360 €)
- 3 tablettes (900€)

TOTAL : 1960 €

L'école fait part à la municipalité d'un besoin d'un photocopieur couleur qui pourrait être mutualisé avec l'Espace des Enfants et la crèche.

6. Travaux à l'école

Demande de travaux :

-Peinture dans la salle de motricité et plafond tout abîmé dans le local de rangement du matériel dû à une fuite d'eau

-Peinture des vélos abîmés ;

-Rajouter une fenêtre (classe 1) pour l'aération ;

-Stores occultants ou filtre anti UV dans chaque classe ;

La municipalité envisage la plantation d'arbres pour faire de l'ombre sur la cour.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu du Conseil d'école.

Création d'un poste d'agent social non permanent à temps complet

Suite au renouvellement de la disponibilité d'un agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- DE CRÉER un poste non permanent à temps complet d'agent social à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Décision modificative n°1 Budget Néfliers

Une parcelle n'a pas été signée chez le notaire en 2023 alors qu'elle a été comptabilisée dans les prévisions.

Il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir effectuer les écritures de stock.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
chap 042 - 71355	variations de stocks de terrain aménagé		35 500,00 €
chap 042 - 71355	variations de stocks de terrain aménagé	35 500,00 €	
Total de la décision modificative n° 01/2023		35 500,00 €	35 500,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2023		997 900,93 €	997 900,93 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 033 400,93 €	1 033 400,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
chap 040 - 3555	terrains aménagés	35 500,00 €	
chap 040 - 3555	terrains aménagés		35 500,00 €
Total de la décision modificative n° 01/2023		35 500,00 €	35 500,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2023		933 204,84 €	933 204,84 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		968 704,84 €	968 704,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE de valider la décision modificative n°1 du budget des Néfliers, présentée ci-dessus.

Informations diverses :

- Instance ressources humaines. Monsieur BOULAY propose d'ouvrir cette instance à 2 membres du Conseil Municipal. Il rappelle qu'il sera important d'être discret et que les dossiers seront confidentiels. Madame Anne-Flore JOHAN souhaite intégrer cette instance.

- Dates prochains Conseils Municipaux : le 25 janvier, 22 février, 28 mars, 18 avril, 30 mai, 4 juillet.
- Vœux : vendredi 12 janvier 2024 à 20h00.
- Mecanic 2000 : M BOULAY fait part que Mecanic 2000 a trouvé des repreneurs.
- Population INSEE : au 01/01/2021, selon l'INSEE, la commune totalise 2 851 habitants.
- Projet « Vis ma vie » : un agent de la commune a fait part aux membres du Conseil Municipal d'un projet de « Vis ma vie » au sein des services. Madame Vanessa MOREAU demande si une réponse a été apportée à

l'agent. Monsieur BOULAY précise qu'une réponse a été formulée avec un avis favorable et que ce dossier sera étudié en Instance Ressources Humaines pour sa mise en place.

- Pour clore la réunion, Monsieur BOULAY souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble du Conseil Municipal.

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*